



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 538 (2021)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le règlement 538 (2021) adopté par le conseil municipal le 5 mai 2021 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 septembre 2021.

Règlement no 538 (2021) : Règlement d'emprunt autorisant le financement des coûts découlant de l'entente relative à la passation et la gestion des contrats pour l'exécution des travaux d'infrastructures municipales dans la ville de Carignan décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 8 229 720 \$.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 15 septembre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 15 septembre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 15 septembre 2021.

Donné à Carignan, ce 15 septembre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière